

# La Belgique débourse une fortune pour la pension du fonctionnaire

**L'OCDE plaide pour une intégration des pensions du secteur public et du secteur privé afin d'assurer la viabilité financière et l'équité du système.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

En 2013, la Belgique a dépensé 2,6% de son produit intérieur brut (PIB) ou 10,3 milliards d'euros au paiement des pensions des fonctionnaires. Un record au niveau des 32 pays membres de l'OCDE! Mais un record qui pose problème en termes de viabilité financière et d'équité, prévient l'organisation multilatérale dans son rapport «Pension Outlook 2016» publié lundi.

La Belgique est suivie à distance respectable par le Royaume-Uni (2,3% de son PIB consacré aux pensions publiques), la France (2,2%) et Israël (2,1%).

Bien entendu, il faut regarder la taille de la fonction publique pour se faire une idée du degré de générosité de l'État à l'égard de ses agents retraités. Mais ici aussi, il est difficile de justifier l'ampleur des dépenses consenties par l'État belge. Ainsi, la fonction publique en Belgique représente un peu plus d'un emploi sur cinq (21%). D'autres pays, comme le Danemark, la Suède, la Norvège ou la Lettonie, ont une fonction publique plus importante, de l'ordre de 30% de l'emploi total. Or ils consacrent moins de 1,5% de leur PIB aux pensions publiques. Au Canada,

où la fonction publique représente comme en Belgique 20% de l'emploi total, les dépenses de pension ne dépassent pas 0,9% du PIB.

## Péréquation

Conclusion: la Belgique est très généreuse avec ses fonctionnaires retraités. La pension publique moyenne représente 75% du salaire moyen des 5 dernières années de carrière (contre 60% du salaire moyen de l'ensemble de la carrière dans le secteur privé). De plus, on applique aux pensions publiques la péréquation, un mécanisme qui aligne les pensions sur les salaires. Autrement dit, à chaque hausse salariale accordée aux fonctionnaires actifs, les agents pensionnés obtiennent une hausse similaire.

Pour l'OCDE, il est «difficile de jus-

tifier que les fonctionnaires, une fois à la retraite, ont besoin d'un meilleur revenu de remplacement que leurs homologues du secteur privé».

Les syndicats de la fonction publique ont toujours appuyé leur défense sur le principe du «salaire différencié», en vertu duquel le fonctionnaire accepte un salaire moins élevé que dans le secteur privé en échange d'une pension plus généreuse à

terme. Le problème, c'est que cette différence salariale entre les secteurs public et privé n'est plus d'actualité depuis bien longtemps.

Le gouvernement Michel s'est efforcé de réduire quelque peu l'écart entre les deux régimes en supprimant la prise en compte des années d'études dans le calcul de la pension. Une mesure qui, à elle seule, ne réglera pas le problème budgétaire et qui indispose, malgré tout, les agents de la fonction publique qui invoquent une «rupture de contrat».

Une autre mesure consiste à engager des contractuels en lieu et place des statutaires qui partent à la retraite. Une mesure qui ne devrait toutefois produire ses effets budgétaires que sur le long terme et qui pose en outre une question d'inégalité de traitement entre agents publics.

## Équité

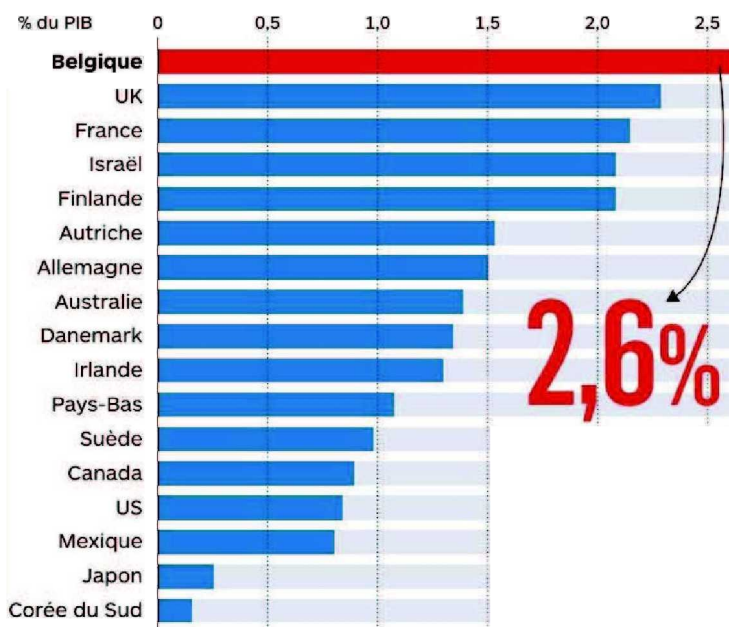
L'OCDE, de son côté, appelle à prendre des mesures plus énergiques pour corriger ces écarts. Elle recommande un système intégré pour tous les travailleurs, qu'ils soient du public ou du privé. «Cela apportera des bénéfices en termes d'équité, de transparence, de mobilité professionnelle et de coût pour les finances publiques.»

Seules la Belgique, la France, l'Allemagne et la Corée du Sud ont encore un régime de pensions publiques entièrement séparé du secteur privé.

**«Difficile de justifier que les fonctionnaires ont besoin d'un meilleur revenu de remplacement.»**

OCDE

**LA BELGIQUE DÉPENSE LA PLUS GROSSE PART DE SON PIB AUX PENSIONS DES FONCTIONNAIRES**



Source: OCDE